

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DLH 1029** Avenant au protocole de résiliation anticipée de la convention du 23 janvier 1986 passée entre la Ville de Paris et ELOGIE.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention du 23 janvier 1986 et son avenant du 2 décembre 1986 entre la Ville de Paris et la SEMIDEP devenue depuis ELOGIE ;

Vu la délibération 2013 DLH 276 - DF 93 des 12 et 13 novembre 2013 relative à la résiliation anticipée de la convention du 23 janvier 1986 passée entre la Ville de Paris et ELOGIE ;

Vu le protocole du 25 novembre 2013 entre la Ville de Paris et ELOGIE comportant les conditions de la résiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2013 des conventions précitées ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose notamment de conclure avec ELOGIE un avenant au protocole comportant les conditions de la résiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2013 des conventions précitées ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec ELOGIE l'avenant au protocole de résiliation joint en annexe, modifiant le protocole entre la Ville de Paris et ELOGIE signée le 25 novembre 2013.

Article 2 : En application de l'avenant au protocole de résiliation du 25 novembre 2013, le reversement des provisions et fonds de concours, d'un montant de 5 099 470 euros est ramené à 1 989 160,40 euros.

Article 3 : Après annulation partielle du titre de recettes émis en 2013 sur le budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2013, pour un montant de 3 110 309,60 euros, ladite somme sera imputée au chapitre 67, nature 673-D « Titres annulés (sur exercices antérieurs) », fonction 72 du budget municipal de fonctionnement 2014 et suivants.